

We also recommend in the medium term that the mechanism of ad hoc panels give way to a permanent tribunal, which could decide on the validity of injury determinations by national authorities. If agreement on a permanent tribunal seems unlikely, then other, less ambitious, options may be considered, notably the resort to panels to provide an advisory opinion as regards whether injury has occurred. The panel mechanism under Article 1904 would still be available in case of subsequent dispute to settle the issue of whether national law has been correctly applied. The main objective is, as far as possible, to achieve common decision-making on injury issues.

Finally, in the long term and in order to ensure NAFTA's smoother functioning, North American partners should develop common principles related to competition law. This would, on the one hand, obviate the need for trade remedies which more often than not distort trading conditions and serve protectionist ends, and, on the other hand, prevent bidding wars between public authorities in different jurisdictions to attract investments.

Résumé

Les échanges de biens et services entre le Canada et les Etats-Unis représentent la plus importante relation commerciale entre deux pays souverains. Le Canada est du reste particulièrement dépendant du commerce extérieur, lequel compte pour près de 30% de son PIB, et près de 80% des exportations canadiennes sont acheminées chez nos voisins du sud. La sécurité de l'accès au marché américain est donc capitale pour les intérêts canadiens.

Or, des pressions protectionnistes se font sentir aux Etats-Unis, entre autres sous la forme de droits compensateurs contre des produits importés qui sont subventionnés ou que les autorités américaines estiment avoir bénéficié d'une aide gouvernementale. On touche ici au mécanisme complexe de la législation commerciale des Etats-Unis, formulée par le Congrès américain et appliquée par des organismes administratifs, où s'exercent par le biais du lobbying les pressions protectionnistes. Il faut souligner le caractère nébuleux de la législation américaine sur les recours commerciaux en ce qui a trait à certaines notions importantes ("branche de production nationale"; "préjudice").

Les Etats-Unis ont procédé au cours de la décennie 1980 à 14 enquêtes impliquant le Canada relatives à des droits compensateurs et 5 parmi celles-ci ont abouti à l'imposition de droits. Le Canada considère comme une tactique de harcèlement de ses exportations la possibilité et la fréquence de tels recours par les autorités américaines. Cela est du reste fortement préjudiciable aux intérêts canadiens